

faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

RAPPORT ANNUEL 2023



SOMMAIRE

Message du Président

2

Andreas Sutter
Président du Conseil de Fondation

Chambre consultative

3

Isabelle Guzzon
Présidente de la Chambre consultative

Éclairage

4-6

Sylvie Lacoste
Directrice

La FAJE fête ses 15 ANS

7-11

La FAJE en chiffres

12-18

Cédric Bonzon
Contrôleur de gestion, chargé de projets

Organisation de la Fondation

19-21

Conseil de Fondation
Chambre consultative
Secrétariat général

Anita Colombo Stettler
Marie-France Perren
Assistants de direction

Contacts

21

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le dispositif vaudois d'accueil de jour des enfants implique une multitude d'acteurs aux responsabilités distinctes et inclut un financement paritaire public-privé. En un peu plus de 15 ans, il est parvenu à convaincre l'ensemble des communes et des milieux concernés de sa vitalité et de son bien-fondé.

Revenons à l'esprit qui a présidé à sa naissance, l'esprit de coopération et de mutualisation : se regrouper autour d'un même objectif, mettre à disposition des places d'accueil collectif et familial, dans le cadre de la conciliation vie familiale-vie professionnelle ; mais aussi additionner les ressources à disposition [expertises et financements] pour alléger la part de chacun.

Plus personne aujourd'hui n'oserait remettre en cause les principes d'égalité femmes-hommes dans la poursuite d'une carrière professionnelle, ni la nécessité de donner accès à une égalité de chances entre enfants, en termes d'intégration et de développement, ni même l'exigence de responsabilité sociale et économique qui permet au Canton de Vaud de faire face aux besoins de sa population toujours grandissante.

L'accueil de jour des enfants contribue à satisfaire tous ces principes générateurs de cohésion sociale qui permettent aux ménages parentaux d'assumer leurs responsabilités et obligations privées et professionnelles.

Et dans ce dispositif, la FAJE tient un rôle déterminant, voulu par les édiles politiques et le législateur, celui consistant à évaluer les besoins, à coordonner le développement des 3 types d'accueil sur l'ensemble du territoire vaudois, à reconnaître les Réseaux d'accueil [communauté de communes travaillant ensemble pour la création de places d'accueil] et à les soutenir en mettant en place une politique de subventionnement adaptée.

Vous constaterez à la lecture du « coup de projecteur du Secrétariat général » l'immense travail accompli en 15 ans par les partenaires de l'accueil de jour grâce à des mécanismes financiers mis en place le 1^{er} janvier 2018, lors de la dernière révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants.

C'est sur cette rétrospective et sur les résultats de plusieurs études que le Conseil de Fondation que je préside s'est appuyé pour se livrer cette fois-ci à un travail d'anticipation et de prévision. Dans le cadre d'un processus dit de renouvellement de la

reconnaissance des Réseaux, la FAJE s'est projetée à horizon 2030 pour estimer l'évolution des besoins, tant en quantité [nombre de places] qu'en qualité [types d'offre d'accueil à développer]. Le travail qui attend les différents acteurs de l'accueil de jour n'est pas moindre que celui réalisé ces dernières années, au contraire. Mais grâce aux inlassables efforts de tous nos partenaires, grâce à leur enthousiasme et à leur vigilance quant aux évolutions sociales et économiques, nous ne doutons pas des progrès que nous accomplirons ensemble.

Un grand MERCI pour cette année si riche que nous venons de connaître.



Andreas Sutter

Président du Conseil de Fondation
[depuis le 1^{er} avril 2023]

LA CHAMBRE CONSULTATIVE

Mars, juin, octobre et décembre ont été les mois qui ont vu se réunir la Chambre consultative de la FAJE. Dans le courant de l'année, deux instances ont désigné de nouvelles représentantes soit, Madame Amanny Kasongo pour Pro Jour Vaud en mars et Madame Marilou Gumy pour AvenirSocial en décembre. Toutes deux ont également rejoint le bureau de la Chambre.

L'inclusion des enfants à besoins particuliers, sujet phare ces dernières années, a retenu toute notre attention durant la première plénière. Afin d'apporter leur éclairage supplémentaire, deux coordinatrices à l'inclusion, récemment engagées dans des Réseaux, et la Fondation Coup d'Pouce, ont été invitées à participer à un point de situation sur les différentes pratiques, les difficultés rencontrées, les offres d'accueil innovantes ou les différentes réalités cantonales. A cette occasion, ont été rappelés les moyens financiers mis à disposition des Réseaux par la FAJE, qui peuvent servir cette cause : d'abord, le fonds d'impulsion actif jusqu'à fin 2024 et qui permet notamment le financement des projets à visée inclusive ; ensuite le salaire de la coordination à l'inclusion qui peut être pris en charge ; l'aide à la pierre et l'aide au démarrage qui permettent un investissement dans la création de nouvelles places ; enfin, le subventionnement socle de la masse salariale ne met pas de limite à l'engagement de personnel supplémentaire, parfois nécessaire au soutien des équipes éducatives. La FAJE envoie donc un message clair concernant l'objectif d'inclusion, sans distinction, de tous les enfants du Canton dans le dispositif d'accueil de jour.

En milieu d'année, le Conseil de Fondation a souhaité sonder la Chambre sur les orientations qu'il souhaite donner à l'action de la FAJE à l'horizon 2025-2030. La volonté du Conseil de consolider le rôle d'accompagnement des Réseaux et de mettre à disposition des différents partenaires de l'accueil de jour l'expertise acquise par la FAJE, a été largement saluée et encouragée. Dans cette démarche, la Chambre consultative a également son rôle à jouer pour relayer auprès du Conseil les sujets qui la préoccupent et pour l'alerter sur certaines problématiques. Elle peut également solliciter certaines études sur ces thématiques dont les résultats pourront être portés à la connaissance des autorités.

Dans cette volonté de partage, la Chambre a été informée des plans de développement des Réseaux en faveur de l'accueil familial de jour. Trois ateliers de réflexion ont été organisés afin de débattre de l'éventuel « décroisement » entre l'accueil collectif et l'accueil familial. La chargée d'évaluation de l'OAJE référente de l'accueil familial de jour, Madame Véronique Lozet, a été invitée à participer activement à ces réflexions. Est-ce réalisable ? Est-ce souhaité ? Que peut-on proposer pour cela ?

Au travers de ces plans de développement, les Réseaux ont confirmé l'importance de l'accueil familial et de ses spécificités dans le paysage de l'accueil de jour vaudois. Pour consolider cette offre de garde, l'idée n'est pas d'agir de manière isolée puisque la volonté est partagée. La FAJE a entendu ce souhait et pour y répondre, prévoit une campagne de communication pour travailler sur la représentation de l'accueil familial de jour. Une fois diffusée, la Chambre établira un bilan des retombées de cette opération.

L'année s'est achevée sur le choix des sujets à aborder en 2024. Nous souhaitons qu'ils permettent l'implication de chaque instance représentée et qu'ils soient, à large échelle, profitables à tous. Le bien-être des enfants par un accueil de qualité est un objectif commun et les moyens pour l'atteindre sont multiples. Pour cela, la Chambre consultative réunit d'innombrables ressources et je remercie sincèrement tous ces acteurs pour leur engagement.



Isabelle Guzzon
Présidente de la
Chambre consultative

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Coup de projecteur sur 2023

- **Un bel anniversaire à fêter !** Le 8 février l'ensemble des acteurs de l'accueil de jour étaient invités à célébrer 15 ans d'existence, à en partager le bilan et à se projeter à l'horizon 2040.
- **Une nouvelle présidence, avec la désignation d'Andreas Sutter**, syndic de Tolochenaz, dès le 1^{er} avril **et l'arrivée de quelques nouveaux membres** au sein du Conseil de Fondation, en la personne de Nathalie Schöni, en qualité de représentante de la Chambre consultative et déléguée de l'Association vaudoise des parents d'élèves, et de Gérard Produit, délégué de l'Association des communes vaudoises et syndic de Coppet.
- **Une vision prospective** dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance des réseaux d'accueil de jour.

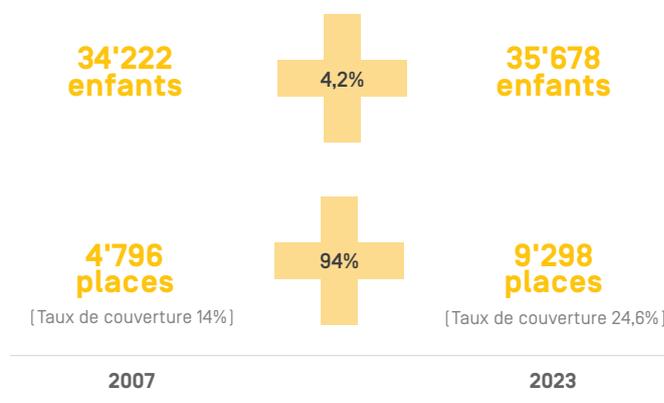
1] Rétrospective

Rien de tel que de faire un état des lieux, avant-après, pour prendre conscience du chemin parcouru. Quelques chiffres, quelques graphiques, illustrent le changement de dimensionnement de l'accueil de jour des enfants entre 2007 et 2023 [chiffres provisoires pour 2023].

Afin d'accompagner cette croissance, des moyens financiers exponentiels ont été dégagés par tous les contributeurs de la FAJE, plus particulièrement par l'État et les milieux économiques. Un tournant décisif à cet égard s'est produit avec l'adoption de la révision de la Loi sur l'accueil de jour des enfants en 2017 (entrée en vigueur en 2018). Cette révision a consacré une modification des mécanismes de subventionnement de la FAJE de la part de l'État [déterminée par l'application d'un pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif] et une modification du taux de contribution des employeurs vaudois [le prélèvement sur les salaires passant de 0.08% à 0.16%]. En 2017, la FAJE rentrait approximativement 80 millions de francs de contributions, tandis qu'en 2022, ce n'étaient pas moins de 147 millions [dont plus de 12 millions de la part de la Confédération dans le cadre d'un programme spécial de financement].

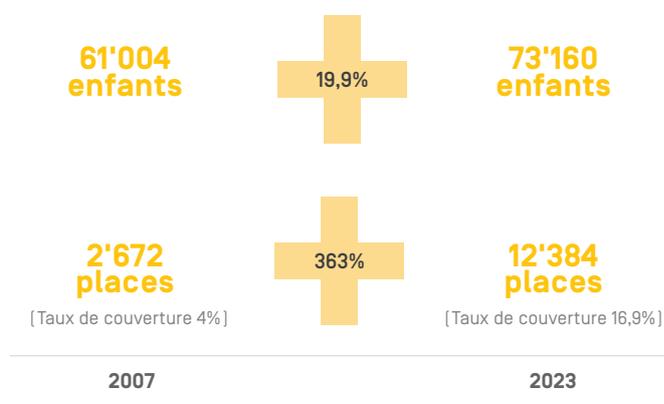
Ces montants sont destinés à être réinvestis dans les multiples formes de subventionnement que la FAJE a développées ces quinze dernières années, en soutien de la croissance quantitative et qualitative des places d'accueil. Outre une contribution socle destinée à soulager les charges d'exploitation, tant en accueil collectif que familial [absorbant 85% des ressources de la FAJE], se déploie un éventail de subventions ciblées, pour stimuler la création de places, la formation des professionnels, le développement de projets innovants ainsi que l'inclusion des enfants à besoins particuliers [15% des ressources, toutes catégories confondues].

Accueil préscolaire



1 place en préscolaire peut accueillir jusqu'à 1.5 enfants. Avec 9'298 places, 13'575 enfants ont donc pu être accueillis en 2023, en collectif préscolaire, soit 38%. Une place en préscolaire nécessite d'investir à l'année en moyenne CHF 38'000.-/an.

Accueil parascolaire



1 place en parascolaire peut accueillir jusqu'à 1.9 enfants. Avec 12'384 places, 23'529 enfants ont donc pu être accueillis en 2023, en collectif parascolaire, soit 32%. 1 place en parascolaire nécessite d'investir en moyenne CHF 19'000.-/an

Accueil familiale de jour (AFJ)

Le nombre de places en accueil familial de jour (AFJ) reste relativement stable, tournant autour de 3'500 places. 1 place en AFJ nécessite d'investir en moyenne CHF 19'800.-/an

2] Prospective

Malgré les avancées spectaculaires de ces dernières années, il reste du chemin à parcourir. Quelles explications donner à des besoins toujours plus importants ?

Trois facteurs explicatifs prédominants : tout d'abord le rythme de la croissance démographique ne ralentit pas et se situe régulièrement au-dessus de la moyenne nationale. Le canton de Vaud est attractif, tant en termes d'emplois que de qualité de vie. C'est heureux mais entraîne des besoins importants en termes d'infrastructures, de logements, et de places d'accueil pour des parents formés et actifs. Et c'est ici le deuxième facteur qui intervient : la proportion de ménages où seul un parent travaille ne cesse de diminuer, impliquant ainsi des besoins de garde supplémentaires. Finalement, le taux d'activité des mères qui travaillent [soit plus de 80% d'entre elles] ne cesse de progresser. 66% d'entre elles exerçaient une activité entre 50% et 89% en 2020.

Ces observations résultent d'une étude menée par MICROGIS SA à la demande de la FAJE, actualisée en 2022 pour permettre aux réseaux d'accueil de planifier leur croissance. Elles ont permis au Conseil de Fondation de fixer pour la première fois de son existence des objectifs de croissance pour la période 2025-2030. Il s'est agi de faire une pesée d'intérêts entre les besoins croissants et les capacités objectives des communes qui composent les réseaux d'accueil de jour à soutenir la croissance. Ces capacités ne tiennent pas seulement aux moyens financiers, mais également aux

ressources en terrains et/ou locaux, aux procédures en matière d'aménagement du territoire et de constructions, ainsi qu'aux ressources humaines nécessaires pour développer des projets. C'est pourquoi, il est attendu des communes qu'elles couvrent au moins la moitié des besoins estimés d'ici 2030, et ce uniquement si les places existantes sont pleinement occupées.

3] Préparer les Réseaux aux enjeux à venir

a) Renforcer et/ou créer des liens entre réseaux d'accueil

S'adapter aux besoins nécessite d'être vigilant quant aux évolutions de la société et aux comportements des familles. A cet égard, la FAJE s'est intéressée à la mobilité croissante des familles, tant privée que professionnelle. Les chiffres en attestent, les ménages parentaux se déplacent, déménagent, changent de lieu de domiciliation et de travail. En 2022, 10.5% de la population vaudoise changeaient de domicile (7.5% à l'intérieur du canton). Cela représentait 1/3 des enfants âgés de 0 à 5 ans et un peu moins d'un 1/3 des enfants âgés de 6 à 17 ans [OFS - 2022]. Cette réalité s'accommode mal de l'existence de réseaux d'accueil qui ne seraient pas reliés entre eux par le biais de conventions inter-réseaux, dont le but est de faciliter les passages d'un réseau à un autre.

C'est une des raisons pour lesquelles la FAJE a fixé pour le renouvellement des reconnaissances des Réseaux qui s'achèvera à fin 2024, l'obligation de disposer d'au moins une convention de ce type. Elle en a même élargi les finalités, prévoyant la possibilité de développer des projets en partenariat.

b) La gouvernance des réseaux d'accueil

La plupart des réseaux d'accueil ont dépassé les 15 ans d'existence. Leurs créateurs ou initiateurs ne sont souvent plus « aux commandes » et les édiles politiques et opérationnels se sont succédé avec beaucoup d'engagement mais aussi parfois de découragement provoqué par l'ampleur des besoins, l'insuffisance des moyens dont ils disposaient et le changement d'échelle [attesté par les chiffres évoqués dans la rétrospective].

Il va de soi que la multiplication des places entraîne celle des structures et l'augmentation du personnel éducatif. Les budgets augmentent, même si en proportion la FAJE a maintes fois démontré que les communes ont vu leur part de dépenses réduite de près de 10 points ces dernières années. Et finalement, l'on observe que plusieurs Réseaux ont atteint une taille critique proche de moyennes entreprises, avec 100 à 300 personnes à bord.

Une telle évolution, même si elle se produit dans le secteur subventionné, n'échappe pas aux impératifs de gestion d'une entreprise privée de taille comparable. Les fonctions de management deviennent indispensables : responsables des finances, responsables RH, responsables qualité, etc. Et gouverner une organisation de taille moyenne dans le secteur d'une politique publique n'est pas chose aisée.

Cela peut donner l'impression d'une certaine perte de maîtrise et provoquer des remises en question du dispositif, tout au moins dans son dimensionnement et son organisation.

La FAJE en est parfaitement consciente, raison pour laquelle elle ne ménage pas ses moyens pour informer, expliquer, soutenir, accompagner les réflexions qui se font jour ici ou là.

c) L'inclusion des enfants à besoins particuliers

Tous les parents, quelles que soient les caractéristiques de l'enfant, doivent pouvoir prétendre à une place d'accueil, dans le cadre de la conciliation vie familiale – vie professionnelle. L'accès aux structures d'accueil pour des enfants à besoins particuliers préoccupe parents, réseaux et FAJE. La détection précoce chez l'enfant de troubles invalidants permet de mettre en place des prestations d'accueil et de pédagogie spécialisée. Ce travail se fait avec l'appui de l'Office du soutien pédagogique et de l'enseignement spécialisé (OSPES). Mais il nécessite à l'intérieur des réseaux d'accueil de disposer de spécialistes de l'inclusion permettant de travailler sur des principes et des valeurs susceptibles d'être appliqués dans l'ensemble des institutions qui leur sont rattachées.

La FAJE a donc réfléchi aux moyens qu'elle pouvait mettre à disposition dans ce domaine. Dès 2022, elle créait une fonction de coordination à l'inclusion et décidait de la financer à hauteur de maximum CHF 100'000.- par poste plein temps. À fin 2023, 15 Réseaux (un peu moins de la moitié) avaient saisi cette opportunité et présenté une demande de financement à la FAJE. La réceptivité a donc été immédiate, encourageant le Conseil de Fondation à poursuivre ses réflexions en matière de soutien à l'inclusion en partenariat avec la Fondation Coup d'Pouce, qu'il finance en partie depuis 2020 pour la mise à disposition d'assistant-e-s à l'intégration préscolaire et parascolaire.

Nous voyons bien, au travers de ces analyses, l'interdépendance des acteurs et des contributeurs dans une politique publique essentielle à l'équilibre des familles et à la dynamique sociale et économique.

C'est l'occasion de saluer ici la qualité du partenariat établi avec les 33 réseaux d'accueil de jour des enfants et leur association faitière (FRAJE), ainsi que l'ensemble des acteurs et partenaires qui, à un moment ou un autre se sont impliqués dans le développement des missions d'accueil de l'enfant. Nous saluons également pour leur contribution les employeurs vaudois, les services de l'État de Vaud, en particulier l'OAJE (Office de l'accueil de jour des enfants) et Statistique Vaud, le DCIRH (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines), sans oublier le soutien indéfectible de la Fondation d'aide sociale et culturelle de la Loterie romande.



Sylvie Lacoste
Directrice

PERSONNEL DE LA FAJE

Au 31 décembre 2023, 5 personnes, totalisant 3.80 ETP (équivalent temps plein), assurent le fonctionnement du Secrétariat général de la Fondation :

Sylvie Lacoste
Directrice

Cédric Bonzon
Contrôleur de gestion,
chargé de projets

Milica Ristic
Contrôleuse de gestion,
chargée de projets

Anita Colombo Stettler
Assistante de direction

Marie-France Perren
Assistante de direction

QUELQUES IMAGES DES 15 ANS DE LA FAJE AU MUSÉE CANTONAL DES BEAUX-ARTS, LE 8 FÉVRIER 2023



Gérald Cretegy, Président du Conseil de Fondation.



Nuria Gorrite, Cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines du canton de Vaud

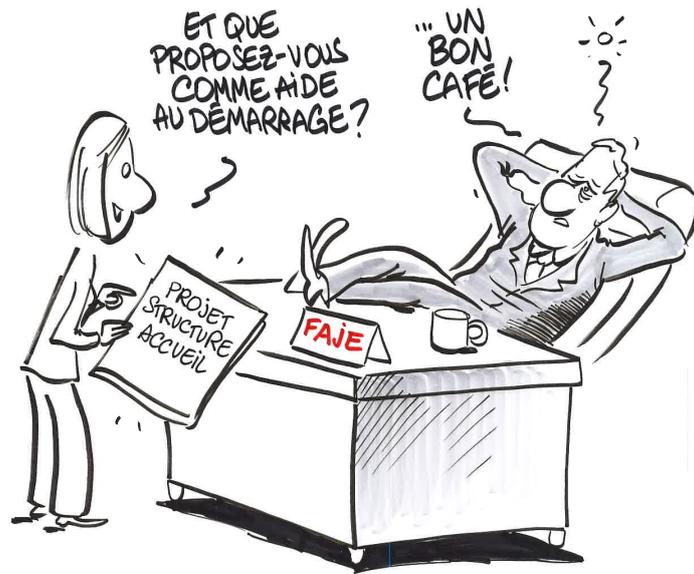


Sylvie Lacoste, Directrice



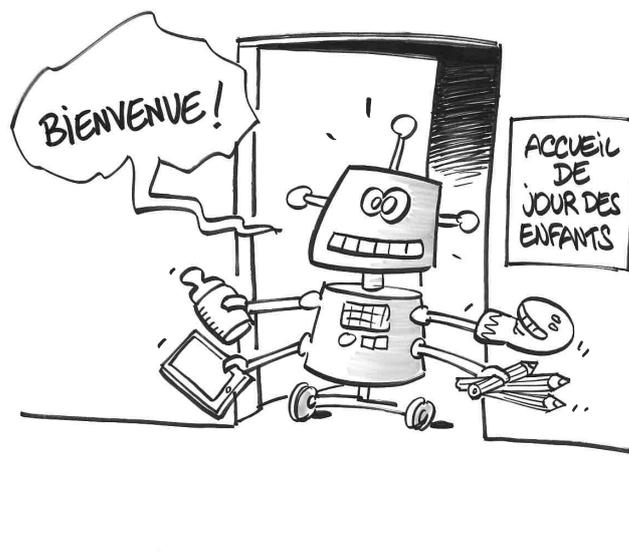
Hall d'accueil, Musée cantonal des Beaux-Arts

DÉVELOPPER L'ACCUEIL DE JOUR



Et le talent de la dessinatrice Caro pour illustrer les défis de l'accueil de jour des enfants avec humour et légèreté

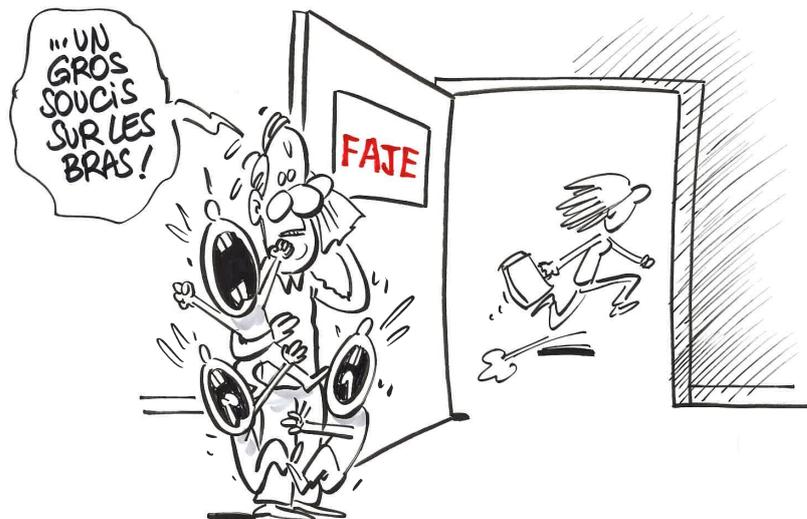
HORIZON 2040





CARO

ACCUEIL D'URGENCE



CARO



Hall d'accueil, Musée cantonal des Beaux-Arts

LA FAJE EN CHIFFRES

Ressources financières

Contribution de l'État de Vaud

La contribution cantonale annuelle est déterminée en pourcentage de la masse salariale du personnel éducatif et des coordinateurs-trices de l'accueil familial. Elle inclut :

1. Un montant de CHF 2'400'000 affecté au fonds d'aide au démarrage. Il provient du fonds d'aide à l'enfance alimenté par les taxes perçues par l'État sur les loteries, tombolas et lotos [art. 60 LProMin].
2. Une contribution ordinaire de 2023 de CHF 90'827'622 à laquelle s'ajoute le correctif résultant de la clôture de l'exercice 2022 de CHF 1'183'219 (en faveur de la FAJE).

Ces montants sont enregistrés en recettes dans les comptes 2023 de la FAJE. Ils totalisent CHF 94'410'841, et représentent 58.1% des ressources de la FAJE.

A ce montant s'ajoute, conformément à l'art.45 b al.3 LAJE, la contribution de l'État en sa qualité d'employeur, versée directement au Fonds de surcompensation.

Contribution des employeurs

L'article 47 de la LAJE fixe le taux de contribution des employeurs à 0,16 % de la masse salariale dès 2019. Le taux de contribution ne pourra être inférieur à 0.16% et toute

modification du taux de contribution devra être annoncée avec un préavis de deux ans. Le montant final figurant dans les comptes 2023 s'élève à CHF 54'800'000, auquel doit s'ajouter un montant de CHF 2'115'256 pour le correctif de l'exercice 2022. Le montant global représente donc CHF 56'915'256, soit une augmentation brute de 5 % par rapport à 2022.

Contribution OFAS

Le programme de l'OFAS a été instauré pour la période 2018-2023. Les montants financent des projets visant à réduire la facture des parents tels que le subventionnement additionnel pour la mise en place ou l'augmentation des rabais fratrie instaurés par les Réseaux. Un fonds a donc été créé en 2021 et il a été alimenté par les contributions de la Confédération en 2021, 2022 et en 2023.

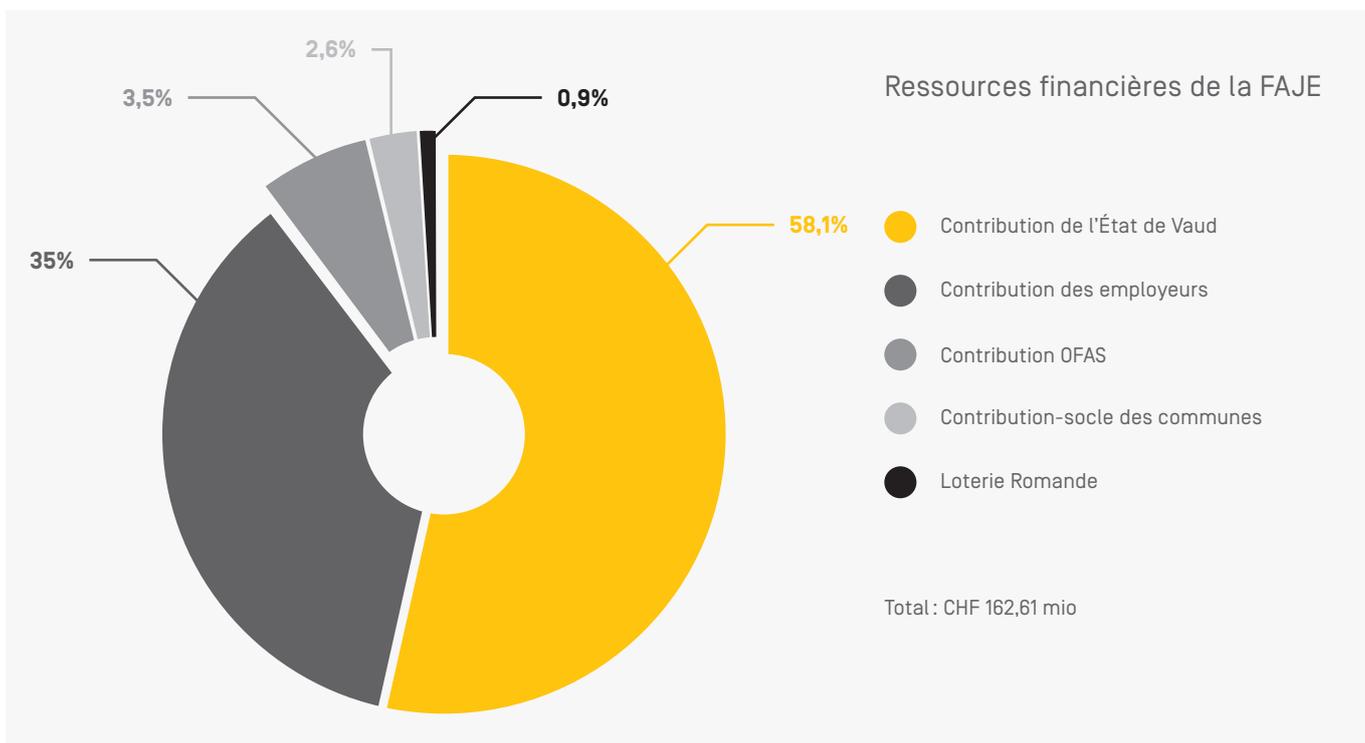
Pour la dernière année de contribution, le montant octroyé s'élève à CHF 5'631'792.

Contribution-socle des communes

L'article 46 de la LAJE fixe à CHF 5 / habitant(e) la contribution-socle des communes. Le montant perçu pour 2023 s'est élevé à CHF 4'153'955, représentant une augmentation de 0.84% par rapport à l'exercice précédent.

Don de la Loterie Romande

La Loterie Romande a contribué au financement des aides au démarrage accordées pour la création de nouvelles places d'accueil à hauteur de CHF 1'500'000.



LA FAJE EN STATISTIQUES

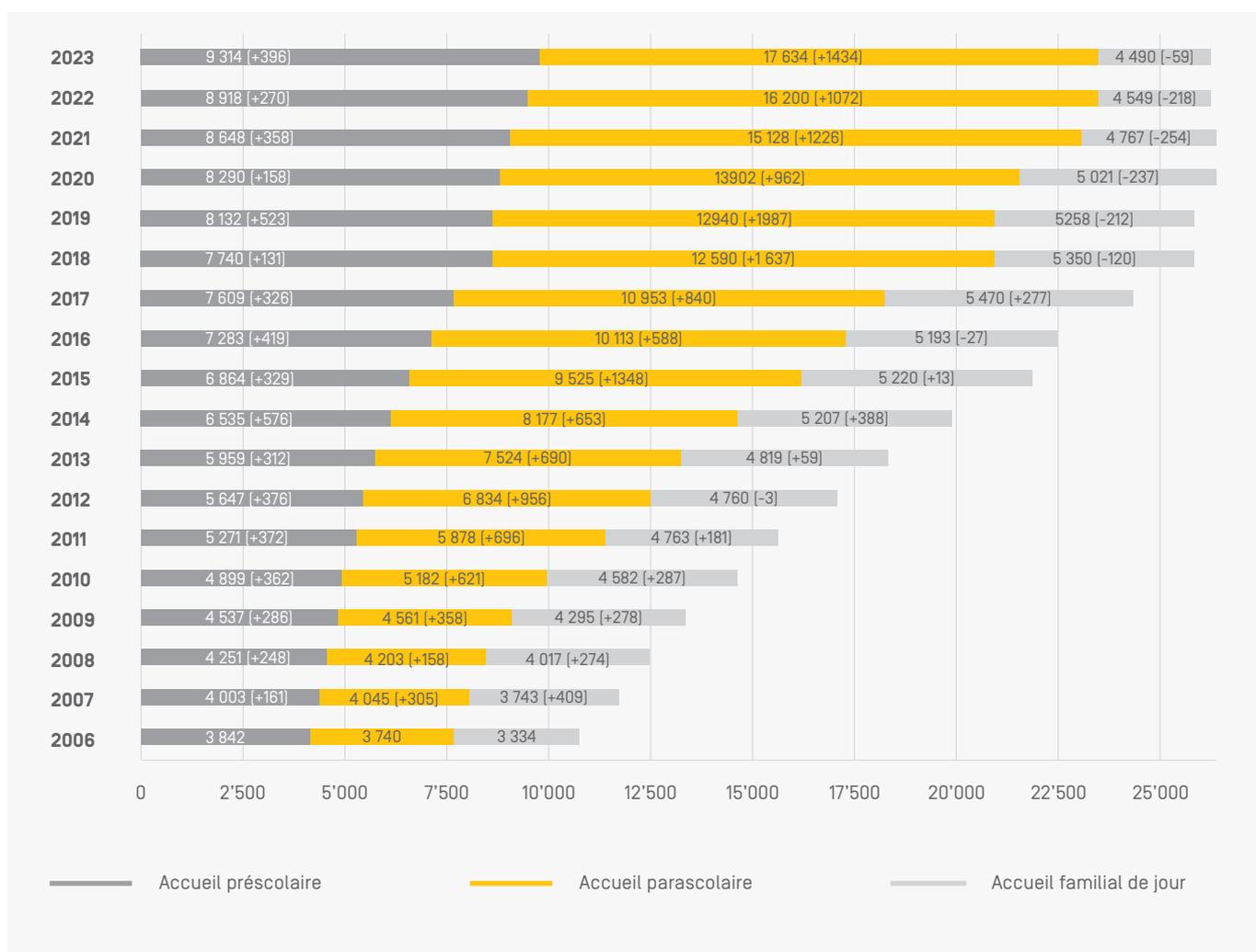
Places créées dans les 33 réseaux d'accueil de jour

Le nombre de places d'accueil est relevé de manière exhaustive par le service statistique de l'État de Vaud.

Le graphique ci-dessous illustre depuis la mise en œuvre de la LAJE début 2007, l'évolution du nombre de places subventionnées effectivement offertes dans le canton et annoncées par les Réseaux dans le cadre de l'enquête statistique annuelle consacrée à l'accueil de jour des enfants.

Bien que les chiffres 2023 ne soient à ce stade que provisoires, les résultats font apparaître, tant dans le domaine de l'accueil collectif préscolaire que parascolaire, une croissance exceptionnelle des places. Ainsi entre 2022 et 2023, **396 places** supplémentaires ont été offertes en préscolaire tandis qu'en parascolaire, **1'434 places** étaient offertes durant la même période. Il ne s'agit pas là de places plein temps, mais de la capacité maximale d'accueil à midi. Pour ce qui touche à l'accueil familial de jour, nous constatons une légère réduction du nombre de places autorisées. La répercussion sur le nombre de places offertes en AFJ est moins sévère mais sera confirmée lors de la consolidation des données statistiques.

Ainsi, depuis l'introduction de la LAJE, ce sont plus de **19'366 places** d'accueil collectif et **1'156 places** d'accueil en milieu familial qui ont été créées, grâce aux efforts et contributions d'un large réseau d'acteurs concernés.



Utilisation des ressources

Subventions ordinaires aux réseaux

Les subventions ordinaires pour l'accueil collectif versées aux Réseaux en 2023, s'élèvent à CHF 125'650'989. A ce montant, il faut soustraire les correctifs des décomptes 2022 [en faveur de la FAJE] pour un montant de CHF 413'143. La progression de la subvention ordinaire sans les correctifs entre 2022 et 2023 est de CHF 13.48 millions, soit +12.0%. Deux éléments expliquent cette hausse :

1. Les indexations de salaires du personnel éducatif à la suite des mesures prises pour lutter contre l'inflation en 2022 et 2023.
2. La création importante de nouvelles places d'accueil durant l'année 2023. Le montant attribué au titre de l'aide au démarrage démontre l'investissement important des communes durant cet exercice.

Subventions accueil familial de jour aux Réseaux

Le dispositif de subventionnement aux Réseaux pour l'accueil en milieu familial a été modifié en 2021 avec un déploiement des mesures sur deux ans. Il se décline en 4 modalités :

- a. La prise en charge du salaire des coordinateurs-trices [y.c charges patronales] dans la limite des taux d'encadrement définis dans les directives cantonales [1 ETP/50 AMF]
- b. Un forfait administratif de CHF 80'000 par ETP de coordinateur-trice
- c. Un financement de base de 8% du salaire déterminant AVS des accueillant-e-s en milieu familial + les charges patronales
- d. Un bonus de CHF 1'000 par accueillant-e engagé-e dans l'année [financé par le fonds d'aide au démarrage].

C'est un montant de CHF 10'248'068 qui figure dans les comptes 2023 et représente une augmentation du subventionnement de 11.4% par rapport à 2022. En ce qui concerne les correctifs des décomptes 2022, ils se montent à CHF 706'341 en faveur de la FAJE.

Organismes actifs dans l'accueil de jour

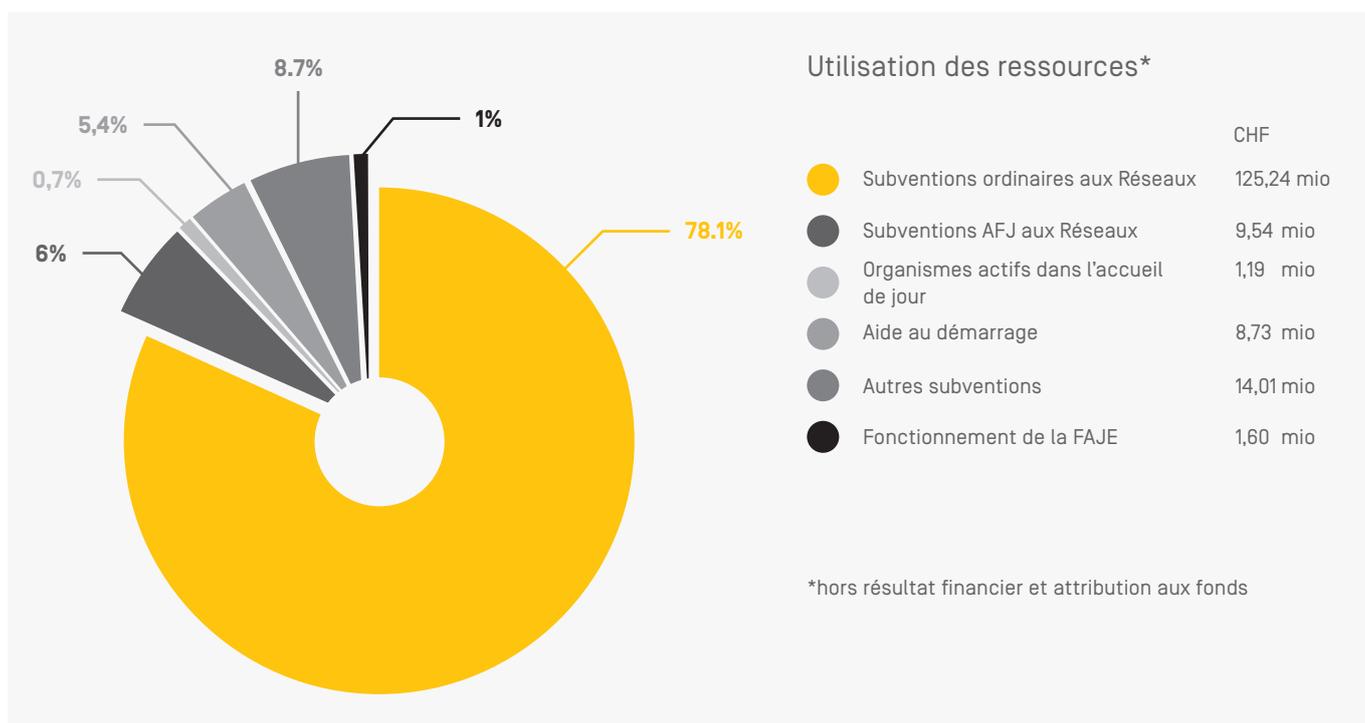
Conformément à la convention de subventionnement qui les lie à la FAJE, cette dernière a financé l'Association Partenaire Enfance et Pédagogie [PEP] et la Fondation Centre de Ressources en Education de l'Enfance [CREDE] qui contribuent à promouvoir la qualité dans l'ensemble des lieux d'accueil. Le montant global figurant dans les comptes 2023 est de CHF 1'188'527.

Aide au démarrage

Depuis 2009, l'aide au démarrage est allouée en complément de la subvention annuelle. Les montants accordés sont de :

- CHF 9'500, distribués sur trois ans, par place d'accueil préscolaire créée;
- CHF 4'500 par place d'accueil parascolaire créée pour les élèves de 1-6P
- CHF 5'500 par place créée destinée aux élèves de 7-8P

En 2023, 454 places plein temps ont été financées en préscolaire et 914.94 places en parascolaire après pondération, dont 91.46 places pour les 7-8P.



Autres subventions

Aide à la pierre

Le Conseil de Fondation, conscient des charges d'investissement qui pèsent sur les communes lorsqu'elles décident de la création de places ou d'extensions de capacité, a réactivé en 2022 une catégorie de soutien, « l'Aide à la Pierre », octroyée entre 2009 et 2012. Les conditions d'octroi et les modalités de calcul ont été entièrement revues pour la période 2022-2026. Un fonds spécifique a été créé et est alimenté à hauteur de 4 millions de francs/an. En 2023, le montant distribué aux Réseaux se monte à CHF 5'188'846.

Accueil d'urgence

La FAJE a soutenu en 2023 le développement de l'accueil d'urgence sous deux formes :

1. En accordant une aide financière à la Croix-Rouge vaudoise pour ses prestations liées à la prise en charge à leur domicile d'enfants malades.
2. En subventionnant, via les Réseaux avec lesquels elles ont signé une convention, 84 structures de type jardin d'enfants, réparties dans 25 Réseaux, La FAJE participe ainsi à la mission de socialisation et d'intégration des enfants et d'accueil d'urgence lors d'empêchements divers des parents.

Le montant relatif à ces soutiens s'élève à CHF 1'772'697 pour 2023.

Réduction de la facture parentale de 20% pour le mois de novembre

Le Conseil de Fondation, en lien avec la volonté de rendre plus accessible financièrement le placement d'un enfant, a décidé de reconduire l'opération de financement de réduction de 20% de la facture parentale du mois de novembre 2023, grâce aux fonds obtenus de la Confédération.

Le montant global de cette opération s'élève à CHF 5'051'003 pour l'année 2023.

Programme d'impulsion

Destiné à favoriser l'émergence de projets permettant l'adaptation des prestations d'accueil à certaines catégories de besoins, le programme d'impulsion a été utilisé en 2023 à une reprise pour un montant de CHF 50'000.

Subventionnement CCT

Une convention collective de travail (CCT) du secteur Petite enfance a vu le jour en 2019. Afin d'encourager les réseaux et exploitants des structures d'accueil subventionnées à adhérer, le Conseil de Fondation a admis jusqu'à fin 2024, d'octroyer une aide forfaitaire par structure adhérente de CHF 15'000 répartis sur 3 ans. CHF 215'000 ont été distribués à ce titre en 2023.

Subvention du personnel en formation

Le développement des places d'accueil implique de disposer de personnel formé en suffisance afin de conduire et animer les structures. Raison pour laquelle, un soutien de CHF 1'500 par personne en formation initiale certifiante est octroyé chaque année aux Réseaux. CHF 1'330'049 ont été octroyés en 2023.

Subvention à l'inclusion

L'article 3.a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants définit les missions des structures d'accueil de jour des enfants. Parmi celles-ci, la participation à l'inclusion des enfants à besoins particuliers est citée. La FAJE contribue dans son périmètre à favoriser l'accueil de ces derniers, en soutenant la fonction d'assistant-e à l'intégration préscolaire et parascolaire (AIPP), mise sur pied par la Fondation Coup d'Pouce. CHF 184'000 lui ont été attribués. Par ailleurs, le Conseil de Fondation a souhaité financer l'introduction d'une fonction de coordinateur-trice à l'inclusion dans les Réseaux, consacrée à la mise sur pied d'un concept transversal d'inclusion et au soutien aux directions pédagogiques. CHF 210'416 ont été distribués à ce titre.

Fonctionnement de la FAJE

Les frais de fonctionnement comprennent toutes les charges liées aux organes de la FAJE : le Secrétariat général (y compris des mandats divers), le Conseil de Fondation, la Chambre consultative et l'Organe de contrôle. Le total de ces charges représente un montant de CHF 1'595'048 en 2023.

Éléments financiers

Bilan au 31 décembre

2023

2022

Actifs	CHF	CHF
Avoirs		
Liquidités	10 288 427	10 732 165
Débiteurs		
Contributions à recevoir	39 922 128	29 299 164
Autres créances	5 683 197	10 408 559
Actifs immobilisés		
Titres et garanties de loyer	5 583 326	5 320 048
Total des actifs	61 477 078	55 759 936
Passifs		
Engagements		
Aide au démarrage à payer	2 412 060	2 110 700
Aide financière exceptionnelle à payer	0	0
Aide à la pierre à payer	2 539 623	118 800
Aide au programme d'impulsion à payer	100 000	150 000
Aide à l'inclusion à payer	110 000	0
Aide à l'accueil d'urgence à payer	10 000	12 304
Réduction facture parentale 20% à payer	3 282 005	2 947 772
Autres engagements	124 125	184 712
Capital des fonds (fonds affectés)		
Fonds d'aide au démarrage	5 017 067	9 846 297
Fonds d'aide à la pierre	2 171 854	3 360 700
Fonds d'impulsion	2 634 103	2 684 103
Fonds OFAS	8 980 937	10 324 089
Fonds propres		
Fonds d'égalisation	34 035 547	23 960 702
Capital	59 757	59 757
Excédent de produit	0	0
Total des passifs	61 477 078	55 759 936

Compte d'exploitation	01.01.2023 au 31.12.2023	01.01.2022 au 31.12.2022
Produits	CHF	CHF
Contributions		
Contribution-socle des communes	4 153 955	4 119 395
Contribution de l'État de Vaud	90 827 622	74 663 897
Contribution des employeurs	54 800 000	52 400 000
Contribution OFAS	5 631 792	12 395 693
Fonds d'aide à l'enfance	2 400 000	2 400 000
Loterie Romande	1 500 000	1 500 000
Autres produits	36 590	3 491
Total des produits	159 349 959	147 482 476

Compte d'exploitation	01.01.2023 au 31.12.2023	01.01.2022 au 31.12.2022
Charges	CHF	CHF
Subventions et études particulières		
Subventions ordinaires aux réseaux	-125 650 989	-112 173 008
Subventions AFJ aux réseaux	-10 248 068	-9 196 376
Organismes actifs dans l'accueil de jour	-1 188 527	-1 121 261
Aide au démarrage	-8 729 230	-5 452 480
Accueil d'urgence	-1 772 697	-1 520 042
Aide à la pierre	-5 188 846	-639 300
Aide au programme d'impulsion	-50 000	-203 488
Subvention du personnel en formation	-1 330 049	-1 209 597
Réduction facture parentale 20%	-5 051 003	-4 671 249
Autres subventions	-618 193	-517 908
Charges du Conseil de Fondation et de la Chambre consultative	-61 000	-57 993
Charges du Secrétariat général, mandats et études	-1 534 048	-1 211 569
Total des charges I	-161 422 650	-137 974 271
Correctif contribution État de Vaud exercice précédent	1 183 219	2 311 099
Correctif contribution des employeurs année précédente	2 115 256	1 818 071
Décompte subv. réseaux exercice précédent	1 119 484	1436 753
Correctif subventions années précédentes	24 000	114 880
Correctif contribution OFAS	0	-2 841 488
Total des charges II	-156 980 691	-135 134 956

Résultat courant	2 369 268	12 347 520
Résultat financier	294 349	-737 757
Résultat avant variation des fonds affectés	2 663 617	11 609 763
Attribution / utilisation fonds d'aide au démarrage	4 829 230	-9 846 297
Attribution / utilisation fonds d'aide à la pierre	1 188 846	-3 360 700
Attribution / utilisation fonds d'impulsion	50 000	203 488
Attribution / utilisation Fonds OFAS	1 343 152	-3 279 989
Solde attribution / utilisation fonds d'égalisation	-10 074 845	4 673 735
Résultat annuel	0	0



Le Conseil de Fondation et sa Directrice

Organisation de la Fondation

Membres du Conseil de Fondation

Au 31 décembre 2023

Président

Gérald Cretegny : jusqu'au 31.03.2023

Andreas Sutter : dès le 01.04.2023

Membres du Bureau

David Payot, vice-président

Conseiller municipal de la Ville de Lausanne

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

Représentant des communes

Olivier Rau

Directeur du département politique

Fédération patronale vaudoise

Représentant des milieux économiques

Anouk Friedmann

Directrice de la Direction des aides

et assurances sociales [DIRAAS]

Représentante de l'État de Vaud

Isabelle Guzzon

Représentante de la Fédération vaudoise

des structures d'accueil de l'enfance [FSAE]

Présidente de la Chambre consultative

Membres

Dominique Allemann

Directrice Stratégie et Consulting API SA

Représentante des milieux économiques

Valérie Berset

Cheffe de l'Office de l'accueil de jour des enfants [OAJE]

Représentante de l'État de Vaud

Claude Borgeaud

Secrétaire général de la Faïtière des réseaux d'accueil

de jour des enfants du canton de Vaud [FRAJE]

Représentant de la Chambre consultative

Vincent Jaques

Municipal de Morges

Représentant des communes [UCV]

Jeremy Kolly

Chef de projet égalité salariale - Bureau de l'égalité

entre les femmes et les hommes [BEFH]

Représentant de l'État de Vaud

Romaine Nidegger

Responsable de la politique - Chambre vaudoise

du commerce et de l'industrie [CVCI]

Représentante des milieux économiques

Gérard Produit [dès le 1^{er} mai 2023]

Syndic de Coppet

Représentant des communes [AdCV]

Nathalie Schöni

Représentante de l'Association vaudoise

des parents d'élèves [apé-Vaud]

Représentante de la Chambre consultative

L'ORGANISATION DE LA FAJE

Conseil de Fondation

Conseil de Fondation – CF

Composé de représentant-e-s des instances économiques et politiques contribuant au financement de l'accueil de jour – État, communes, employeurs – ainsi que de représentant-e-s de la Chambre consultative

- Fixe les objectifs et les priorités en matière de développement de l'accueil de jour
- Définit les conditions de reconnaissance des Réseaux et en décide
- Octroie les subventions et les aides
- Adopte le budget et les comptes

Bureau du Conseil

- Supervise le fonctionnement opérationnel
- Prépare les séances du Conseil

Chambre consultative – CC

Composée de représentant-e-s des instances concernées par l'accueil de jour

- Se prononce sur les objets et thématiques soumis par le Conseil de Fondation
- Propose au Conseil des réflexions en lien avec l'accueil de jour des enfants

Bureau de la Chambre

- S'assure du suivi des réflexions et décisions de la Chambre
- Prépare les séances du plénum

Secrétariat général – SG

Soumet au Conseil de Fondation des propositions d'orientation stratégique et le soutient dans l'ensemble de ses missions. Il assure la direction opérationnelle de la FAJE, la gestion administrative et financière, prépare les délibérations du Conseil et assure la mise en œuvre des décisions arrêtées. Appuie la Chambre consultative dans ses travaux. Assure l'interface avec les Réseaux.

Chambre consultative

Membres de la Chambre consultative
Au 31 décembre 2023

Présidente

Isabelle Guzzon

Fédération vaudoise des structures d'accueil
de l'enfance [FSAE]

Membres du Bureau

Claude Borgeaud

Faîtière des réseaux d'accueil de jour des enfants [FRAJE]

Amanny Kasongo

ProJour Vaud

Martin Schnorf

Réseaux du Nord vaudois [RADEGE, RéAjy, Rymaje, Sainte-Croix]

Georges Chevallaz

Réseau Renens-Crissier

Marco Baiguini

Réseau Toblerones

Membres

Diego Pasquali

Association des responsables et des directeurs-trices
d'institutions vaudoises de l'enfance [ARDIVE]

Dario De Luca

Association des responsables de lieux d'accueil
pour écoliers [ARLAE]

Nathalie Schöni

Association vaudoise des parents d'élèves [Apé-Vaud]

Isabelle Henzi de Boissoudy

Association VaudFamille

Marilou Gummy

AvenirSocial Vaud

Marc Gillet

Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour [CIAFJ]

Corinne Rochat

Centre de Ressources en Education De l'Enfance [CREDE]

Fabio Lecci

Conseil des régions d'action sociale

Pauline Strehler

Croix-Rouge suisse - Section vaudoise

Gilles Lugrin

École supérieure en éducation de l'enfance [esede]

Janick Chatelain

Entraide familiale vaudoise [EFV]

Snezana Olela

Espace santé-social Vaud

Roberto Finocchio

Fondation de Verdeil

Dominique Golay

Haute école de travail social et de la santé Lausanne [HETSL]

Emmanuelle Seingre

Insieme Suisse

Fabienne Guinchard Hayward

Partenaire Enfance et Pédagogie [PEP]

Michèle Theytaz Grandjean

Pro Familia Vaud

Marie Christine Pitton

Réseau AJENOL [Nord Ouest Lausannois]

Olivier Simon

Réseau EFAJE [Gros-de-Vaud et environs]

Malorie Murisier

Réseau Enfants Chablais

Claudia Mühlebach

Réseau-L [Lausanne]

Sarah Mancuso Reymond

Réseau REBSL [Blonay-Saint-Légier]

Impressum

Conception	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
Conception graphique	trivialmass.com
Illustration couverture	Adrienne Barman / adrienne.ch
Photographies	Anne-Laure Lechat
Impression	Imprimerie de Vallorbe S.A.
Tirage	880 exemplaires
Parution	Juin 2024

Avec le soutien de



faje

FONDATION
POUR L'ACCUEIL
DE JOUR
DES ENFANTS

